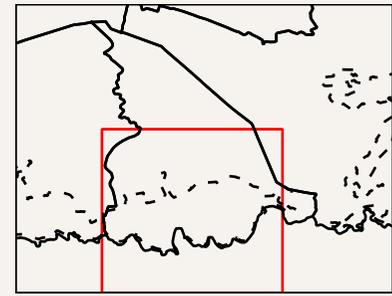
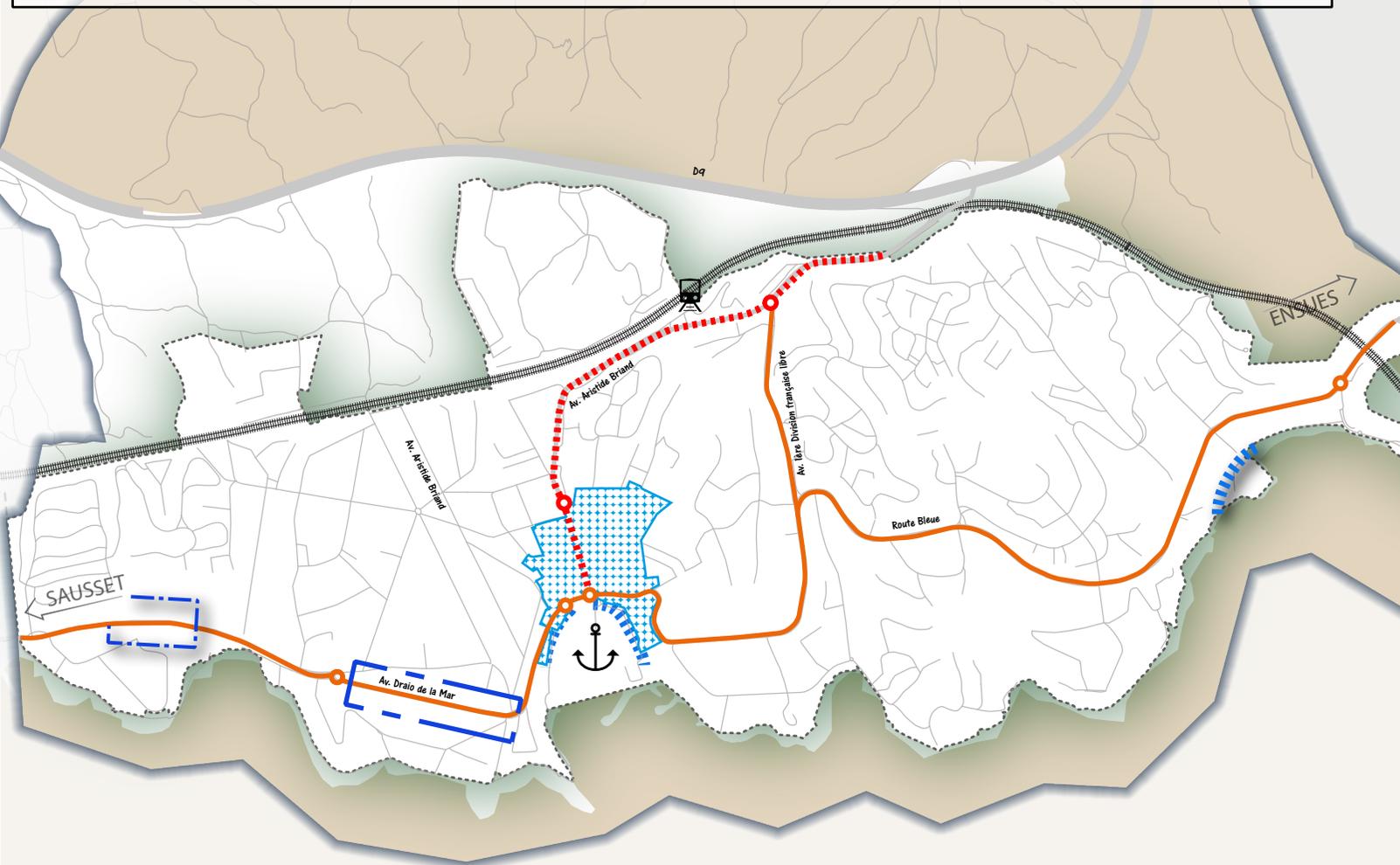


Enjeux relatif à l'affichage publicitaire et aux enseignes

Commune de **CARRY-LE-ROUET** Unité urbaine Carry le Rouet - Sausset les Pins

Agglomération de moins de 10 000 habitants



Légende

L'attractivité du territoire par la qualité de ses portes d'entrée, 1ères images

- Entrées de ville et traversées urbaines principales du territoire Marseille-Provence
- Enjeu spécifique publicité, tous types de supports
- Enjeu spécifique publicité, supports muraux
- Enjeu spécifique enseigne
- Abords des autoroutes (visibilité des façades commerciales)
- Gare
- Port
- Aéroport

La qualité des espaces de perception du patrimoine paysager

- Cônes de vue sur les points d'intérêt du paysage depuis l'agglomération
- Bord de mer, bord d'étang et littoral
- Anse, hameaux de bords de mer
- Accès vers les sites remarquables

La lisibilité du patrimoine architectural et l'attractivité des centres historiques

- Centres historiques

La qualité du cadre de vie

- Entrées de villes secondaires et autres traversées urbaines pouvant recevoir de l'affichage publicitaire au regard des supports disponible et autorisés
- Centre-ville et centre-village
- Espaces en et hors agglomération (enjeu relatif aux enseignes d'activités isolées et pôles de proximité)

La lisibilité des acteurs économiques locaux et des messages publicitaires

- Lisibilité du message publicitaire là où il existe une surabondance d'information
- Lisibilité des activités isolées (signalétique) au sein du périmètre d'agglomération

L'attractivité des pôles d'activité

- Qualité des zones d'activité

- Périmètre d'agglomération
- Périmètre d'interdiction stricte de publicité
- Périmètre d'interdiction «relative» de publicité
- Autoroute
- Voie ferrée